

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD

Bundesamt für Migration BFM Information & Kommunikation Statistikdienst Asyl

3003 Berne-Wabern, le 6 janvier 2012



Statistique en matière d'asile

2011

Table des matières

Synthèse	3
Les principales données	3
Effectifs	8
Demandes d'asile	10
Demandes d'asile en comparaison internationale	12
Cas traités en première instance	13
Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	14
Règlements du séjour et sorties du processus asile	15
Informations	18
Répertoire des tableaux	19
Répertoire des graphiques	19

Synthèse

Montée en flèche du nombre de demandes d'asile

En 2011, 22 551 demandes d'asile ont été déposées en Suisse. Ce chiffre, le plus élevé depuis 2002, représente une augmentation d'environ 45 % par rapport à l'année précédente. Le principal pays de provenance des requérants a été l'Erythrée avec 3356 demandes d'asile, suivie de la Tunisie (2574 demandes) et du Nigéria (1895 demandes). Ce fort afflux de demandes d'asile est principalement dû à la crise qui sévit en Afrique du Nord et à la route migratoire vers l'Europe empruntée depuis le mois de mars.

En 2011, 19 467 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 1223 de moins qu'en 2010. 3711 personnes ont obtenu l'asile. Ainsi, le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié, en hausse de 17,7 % comparativement à 2010, a avoisiné les 21 %. 3621 requérants d'asile ont déjà été transférés dans un autre Etat Dublin pour des raisons de compétence et 9461 personnes ont quitté la Suisse par voie aérienne après avoir été contrôlées par les autorités

Demandes d'asile et pays de provenance

Durant la période sous revue, 22 551 personnes ont déposé une demande d'asile en Suisse, soit 6984 de plus que l'année précédente (+ 44,9 %). C'est là un chiffre record depuis 2002 (26 987 demandes). Le principal pays de provenance des requérants est l'Erythrée avec 3356 demandes, soit 1557 de plus qu'en 2010 (+ 86,5 %). Suite à l'éclatement de la crise en Afrique du Nord et à l'ouverture de la route migratoire entre la Libye et le sud de l'Italie depuis la fin du mois de mars, le nombre de demandes d'asile émanant d'Erythréens s'est fortement accru, atteignant son paroxysme en mai avec 545 demandes. Le nombre de demandes a ensuite régressé pour se stabiliser, au cours du dernier trimestre 2011, entre 250 et 300 par mois. De même, le nombre croissant de demandes d'entrée déposées de l'étranger et acceptées a probablement dû contribuer à la hausse du nombre de demandes. Ces demandes émanaient autant d'étrangers désireux de bénéficier du regroupement familial que de personnes vulnérables. Au deuxième rang se trouve la Tunisie avec 2574 demandes d'asile, soit une augmentation de 2216 demandes (+ 619 %) par rapport à l'année précédente. Cette situation s'explique par les bouleversements survenus en Tunisie et par l'ouverture de la route migratoire qui s'en est suivie entre ce pays et l'Italie. Depuis lors, cette route a été empruntée par près de 30 000 Tunisiens. dont une partie ont poursuivi leur chemin jusqu'en Suisse pour y demander l'asile. La majeure partie de ces personnes se sont décidées à quitter la Tunisie face à l'absence de perspectives socio-économiques. Elles n'ont quasiment aucune chance d'obtenir l'asile en Suisse ni dans un quelconque autre Etat. Sur les 2099 décisions rendues l'année passée, seules sept ont abouti à l'octroi de l'asile (dont six en vertu du regroupement familial avec des réfugiés reconnus) et une à l'admission provisoire.

C'est le Nigéria qui occupe la troisième marche du podium avec 1895 demandes (- 74, - 3,8 %). Plusieurs milliers de Nigérians sont arrivés durant l'été 2011 en ayant emprunté la route méditerranéenne qui relie à nouveau la Libye à l'Italie. Une partie d'entre eux ont continué vers notre pays, d'où la hausse sensible du nombre de demandes d'asile émanant de ressortissants nigérians enregistrée au second semestre en Suisse. La quatrième place est attibuée à la Serbie avec 1217 demandes (+ 307, + 33,7 %). Depuis le mois de décembre 2009, les citoyens serbes, macédoniens et monténégrins peuvent entrer dans l'Espace Schengen sans visa. Comme au cours des années précédentes, ils sont des milliers, dont nombre de la minorité rom, à avoir fait également usage de cette possibilité en 2011 dans le but de demander l'asile dans un des Etats membres. La Suisse a cependant été moins touchée par ce phénomène que d'autres pays européens (comme l'Allemagne et la Suède).

Enfin, on trouve, en cinquième position, l'Afghanistan avec 1052 demandes (+ 382, + 57 %), suivi de la Macédoine avec 926 demandes (+ 509, + 122,1 %), de la Syrie avec 826 demandes (+ 357, + 76,1%), de la Chine avec 696 demandes (+ 338, + 94,4 %), de la Somalie avec 636 demandes (+ 299, + 88,7 %) et du Kosovo avec 634 demandes (+ 32, + 5,3 %).

Par ailleurs, ont enregistré des hausses de plus de 100 demandes déposées en Suisse le Maroc avec 495 demandes (+ 370, + 296 %), la Libye avec 253 demandes (+ 217, + 602,8 %), l'Algérie avec 621 demandes (+ 204, +48,9 %), la Côte d'Ivoire avec 233 demandes (+131, + 128,4 %), la Gambie avec 336 demandes (+ 128, + 61,5 %) et la Bulgarie avec 135 demandes (+ 111, + 462,5 %). A l'exception de la Côte d'Ivoire (troubles internes) et de la Bulgarie (Roms), ces augmentations résultent toutes directement ou indirectement du « Printemps arabe ». Des baisses de plus de 100 demandes ont été relevées pour le Sri Lanka avec 470 demandes (-469, -49,9 %), la Géorgie avec 371 demandes (-271, -42,2 %) et l'Irak avec 504 demandes (-155, -23,5 %).

Cas réglés

En 2011, 19 467 demandes d'asile ont été réglées en première instance, soit 1223 de moins qu'en 2010 (- 5,9 %). 3711 personnes ont obtenu l'asile contre 3449 en 2010 (+ 7,6 %). Le taux de reconnaissance de la qualité de réfugié (c'est-à-dire d'octroi de l'asile) avoisinait, l'année dernière, les 21 %, dépassant ainsi celui de l'année précédente (17,7 %). Dans 9688 cas, une décision de non-entrée en matière a été rendue (9466 cas en 2010, soit + 2,3 %). Sur ces 9688 décisions, 7099 ont été prononcées (6393 en 2010, soit + 11 %) en application de la procédure Dublin (possibilité de transférer l'intéressé dans un autre pays reconnu compétent pour mener la procédure d'asile et de renvoi). 4281 demandes ont été rejetées (6541 en 2010, soit – 34,6 %) et 1787 demandes considérées comme étant sans objet et classées (1234 en 2010, soit + 44,8 %).

A la fin de l'année 2011, 13 694 demandes étaient en suspens en première instance, soit 4669 de plus qu'en 2010 (+ 51,7 %). Les demandes d'asile ayant abouti à une non-entrée en matière sont traitées prioritairement par l'Office fédéral des migrations. Il en va de même des demandes déposées par des personnes susceptibles d'être transférées dans un autre Etat Dublin.

Accord de Dublin

L'accord d'association à Dublin réglemente la question de la compétence relative à la procédure d'asile. Les requérants d'asile qui ont reçu une décision négative ne doivent ainsi plus pouvoir lancer une nouvelle procédure d'asile dans un autre Etat Dublin. Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2011, la Suisse a demandé, dans 9347 cas, à un autre Etat Dublin de reprendre un requérant, estimant qu'il était compétent pour traiter sa demande. Dans 7014 cas, le pays requis s'est déclaré d'accord. 1587 demandes ont, par contre, été refusées. 3621 requérants d'asile ont déjà pu être transférés dans un autre Etat Dublin. Il s'agissait, entre autres, de 2029 Tunisiens (21,7 %), 1552 Nigérians (16,6 %), 652 Erythréens (6,9 %) et 342 Géorgiens (3,7 %).

Durant la même période, 1611 demandes de reprise ont été adressées à la Suisse. 907 personnes ont ainsi été acceptées, la Suisse refusant, par contre, de reconnaître sa compétence dans 673 cas. 482 personnes ont déjà été transférées dans notre pays.

Les expériences faites jusqu'ici avec l'accord d'association à Dublin sont positives. La collaboration avec les autres Etats Dublin est satisfaisante. Au jour d'aujourd'hui, ledit accord a permis à la Suisse de transférer nettement plus de personnes dans d'autres Etats Dublin qu'il ne lui a imposé d'en reprendre.

Départs par voie aérienne

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, 9461 personnes au total ont quitté la Suisse par voie aérienne après avoir été contrôlées par les autorités. Comparativement à 2010 (8059 départs), ce chiffre représente une hausse de plus de 17 %. Cette situation s'explique par l'accroissement permanent du nombre de transferts effectués dans le cadre de la procédure de sortie Dublin et par l'augmentation du nombre de départs autonomes.

Sur les 9461 départs, 70,5 % concernaient le domaine de l'asile (loi fédérale sur l'asile ; 6669 départs) et 29,5 % le domaine des étrangers (loi fédérale sur les étrangers ; 2792 départs).

Les principales données

Tableau 1: Effectifs

Effectif à la fin de la période	Fin 2010	Fin 2010	+/- en%	Femmes	Hommes		
Effectif dans le processus asile en Suisse	36'788	40'677	10.6	15'521	25'156		
Effectif dans le processus procédure	12'915	16'915	31.0	5'173	11'741		
En suspens en première instance (proc. décision d'asile)	9'025	13'694	51.7	4'255	9'439		
Décisions 1ère instance, non encore entrées en force 1)	3'890	3'221	-17.2	918	2'303		
Effectif admissions provisoires	23'471	23'310	-0.7	10'164	13'146		
Admissions provisoires ≤ 7 ans	10'183	10'055	-1.3	3'934	6'121		
Admissions provisoires > 7 ans	10'008	9'353	-6.5	4'704	4'649		
Admissions provisoires pour réfugiés ≤ 7 ans	2'404	3'063	27.4	1'180	1'883		
Admissions provisoires pour réfugiés > 7 ans	876	839	-4.2	346	493		
Total cas spéciaux	402	452	12.4	184	268		
Suspensions (groupes)	0	0	0.0	0	0		
Suspensions (individus)	308	377	22.4	154	223		
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le processus asile	94	75	-20.2	30	45		
Nombre de personnes bénéficiant d'un soutien à l'exécution du renvoi	7'262	7'110	-2.1	1'292	5'818		
Nombre de personnes ayant obtenu des documents de voyage	4'138	3'541	-14.4	707	2'834		
Documents de voyage obtenus après procédure d'asile	3'524	2'858	-18.9	650	2'208		
Documents de voyage obtenus sans procédure d'asile	614	683	11.2	57	626		
Nombre de personnes dans le cadre de l'organisation du départ	2'082	2'212	6.2	357	1'855		
Organisation du départ après procédure d'asile	1'561	1'714	9.8	258	1'456		
Organisation du départ sans procédure d'asile	521	498	-4.4	99	399		
Nombre de soutiens à l'exécution du renvoi bloqués/ suspendus	554	464	-16.2	4	460		
Nombre de cas spéciaux statistiques dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi (SER)	488	893	83.0	224	669		
Nombre de réfugiés reconnus ²⁾	25'342	26'978	6.5	11'567	15'411		
Réfugiés permis B	7'518	9'494	26.3	4'022	5'472		
Réfugiés permis C	17'824	17'484	-1.9	7'545	9'939		
Nombre de personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER)	69'392	74'765	7.7	28'380	46'385		

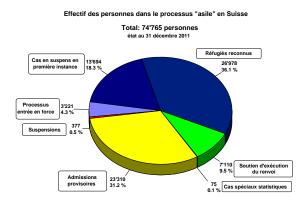
Processus entrée en force (inclus cas en suspens au TAF)
 Les données relatives aux réfugiés reconnus 2011 figurant dans la présente statistique se rapportent à l'effectif du mois de novembre 2011

Tableau 2: Flux

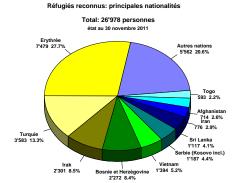
Flux durant la période (personnes)	Année 2010	Année 2011	+/- en%	Femmes	Hommes
Nombre de demandes d'entrée dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	6'040	8'243	36.5	3'604	4'639
Total des cas réglés dans le cadre de l'asile: aéroports, frontières, étranger	8'544	8'306	-2.8	3'471	4'835
Demandes d'asile en Suisse	15'567	22'551	44.9	6'098	16'453
Cas réglés en première instance	20'690	19'467	-5.9	5'055	14'412
Décisions positives	3'449	3'711	7.6	1'779	1'932
Décisions négatives	6'541	4'281	-34.6	1'595	2'686
Non-entrées en matière (NEM)	9'466	9'688	2.3	1'352	8'336
Radiations	1'234	1'787	44.8	329	1'458
Dublin: Requêtes procédure out	5'994	9'347	55.9	1'094	8'253
Dublin: Requêtes procédure in	1'327	1'611	21.4	239	1'372
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure out	5'095	7'014	37.7	793	6'221
Dublin: Consentement (délai expiré incl.) procédure in	797	907	13.8	156	751
Dublin: Décisions de non-entrée en matière (art. 34.2.d)	6'393	7'099	11.0	823	6'276
Dublin: Transferts procédure out	2'722	3'621	33.0	366	3'255
Dublin: Transferts procédure in	481	482	0.2	64	418
Admissions provisoires	4'796	3'070	-36.0	1'275	1'795
Admissions provisoires LAsi et LEtr	3'711	2'159	-41.8	910	1'249
Admissions provisoires avec qualité de réfugié	1'085	911	-16.0	365	546
Levées et fins admissions provisoires	4'112	3'248	-21.0	1'551	1'697
Réexamens	1'450	1'654	14.1	593	1'061
Total des cas réglés dans le cadre des réexamens	1'389	1'581	13.8	572	1'009
Révocations et extinctions asile	2'576	1'715	-33.4	781	934
Cas de rigueur: Demandes	2'832	2'150	-24.1	1'055	1'095
Cas de rigueur: Approbations	2'942	2'068	-29.7	1'025	1'043
Approbations art. 84, al. 5, LEtr après admission provisoire	2'656	1'866	-29.7	928	938
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile pendante	57	35	-38.6	16	19
Approbations art. 14, al. 2, LAsi procédure d'asile close	229	167	-27.1	81	86

Règlements et sorties du processus asile	21'098	20'496	-2.9	5'761	14'735
Règlements définitifs du séjour après octroi de l'asile et règlements cantonaux	7'418	6'892	-7.1	3'334	3'558
Départs après décision d'asile	5'199	4'179	-19.6	1'065	3'114
Autres sorties du processus asile	8'481	9'425	11.1	1'362	8'063
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) après procédure d'asile	4'607	3'551	-22.9	770	2'781
Entrées demandes soutien à l'exécution du renvoi (SER) sans procédure d'asile	811	604	-25.5	61	543
Documents obtenus	3'091	2'447	-20.8	516	1'931
Départs et communications d'exécution du renvoi dans le cadre des soutiens à l'exécution du renvoi (SER)	10'522	12'298	16.9	2'062	10'236
Départs volontaires contrôlés	2'030	2'136	5.2	718	1'418
Renvois pays d'origine	2'830	3'019	6.7	351	2'668
Renvois pays tiers	260	133	-48.8	12	121
Départs non-contrôlés et autres sorties	5'402	7'010	29.8	981	6'029

Effectifs



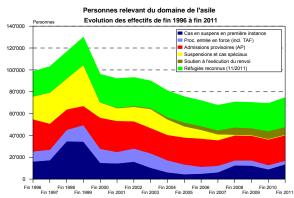
Graphique 1: Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER): statut



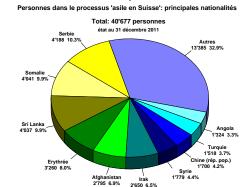
Graphique 3: Réfugiés reconnus: pays de provenance



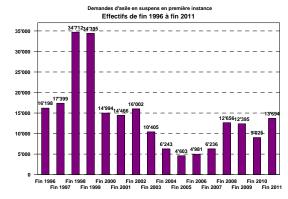
Graphique 5: Personnes dans le processus procédure: pays de provenance



Graphique 2: Personnes relevant du domaine de l'asile par an

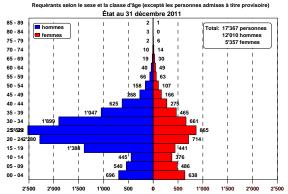


Graphique 4: Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance



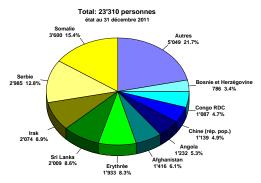
Graphique 6: Demandes d'asile en suspens en première instance par an

A fin décembre 2011, l'effectif des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse s'est établi à 74'765, contre 69'392 l'année précédente, soit une augmentation de 7.7%. Parmi ces personnes, 26'978 avaient le statut de réfugié reconnu, 23'310 étaient admises à titre provisoire et 377 bénéficiaient d'une suspension d'exécution du renvoi. Au 31 décembre 2011, 13'694 demandes étaient en suspens en première instance (auprès de l'ODM) et 3'221 décisions n'étaient pas encore entrées en force (y compris les recours en suspens en deuxième instance devant le Tribunal administratif fédéral). De plus, la statistique répertorie 75 cas particuliers ne pouvant être attribués à aucun effectif dans les catégories prévues par SYMIC. Dans le cadre du soutien à l'exécution du renvoi, on comptait en outre à la fin de la période sous revue 7'110 cas en suspens après une décision d'asile passée en force ou relevant de la LEtr.



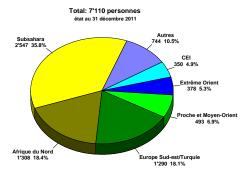
Graphique 7: Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les personnes admises à titre provisoire

Admissions provisoires: principales nationalités

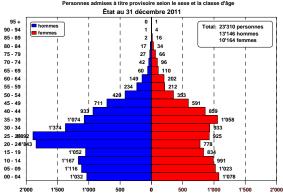


Graphique 9: Admissions provisoire: pays de provenance

Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi

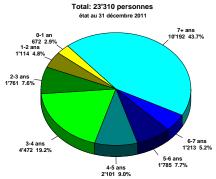


Graphique 11: Soutiens à l'exécution du renvoi: régions



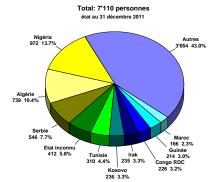
Graphique 8: Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge

Admissions provisoires: nombre l'année depuis d'entrée



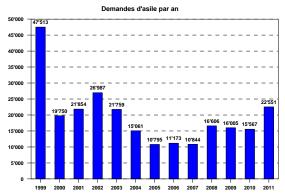
Graphique 10: Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse

Effectif des soutiens à l'exécution du renvoi: principales nationalités

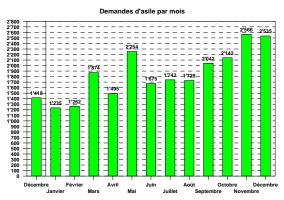


Graphique 12: Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance

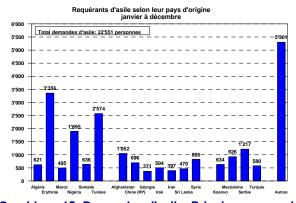
Demandes d'asile

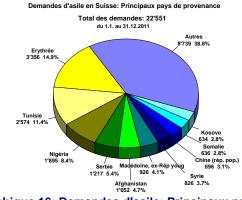


Graphique 13: Demandes d'asile par an



Graphique 14: Demandes d'asile par mois





Graphique 15: Demandes d'asile: Principaux pays de Graphique 16: Demandes d'asile: Principaux pays de provenance provenance

Tableau 3: Demandes d'asile par pays d'origine

	Nationalité	Demandes d'asile 2010	Demandes d'asile 2011	cent du	700 650 619		
1	Erythrée	1'799	3'356	14.9	500		
2	Tunisie	358	2'574	11.4	400		
3	Nigéria	1'969	1'895	8 <i>1</i>	350		
4	Serbie	910	1'217	5.4	250		
5	Afghanistan	670	1'052	4.7	150		
6	Macédoine, ex-Rép youg.	417	926	4.1	50		
7	Syrie	469	826	3.7	-3.8		
8	Chine (rép. pop.)	358	696	3.1	Erythrée Tunisie Nigéria Serbie Afghanistan ie, ex-Rép youg, Syrie Somaliee Kosovo Autres nations		
9	Somalie	337	636	2.8	Macédoine, c Chir		
10	Kosovo	602	634	2.8	Мас		
	Autres	7'678	8'739	38.8	Graphique 17:Variation en pour cent		
	Total	15'567	22'551	100.0	, san sa n		

Durant l'année 2011, le nombre des demandes d'asile mensuelles a oscillé entre 1'235 (janvier) et 2'566 (novembre). En 2010, les variations s'étaient situées dans une fourchette de 1'090 (mai) à 1'588 demandes (novembre).

Sur les 22'551 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 3'356 (14.9%) provenaient de l'Erythrée (1'799 en 2010), 2'574 (11.4%) de la Tunisie, 1'895 (8.4%) du Nigéria, 1'217 (5.4%) de la Serbie et 1'052 (4.7%) de l'Afghanistan. La Macédoine figure en sixième position, avec 926 demandes (4.1%), suivie de la Syrie (826 demandes, 3.7%) et la République populaire de Chine avec 696 personnes (3.1%). L'Erythrée dépasse le Nigéria comme le principal pays de provenance des requérants d'asile.

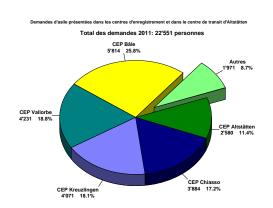
A elles seules, les demandes d'asile des ressortissants de ces dix pays représentent nettement plus de la moitié de l'ensemble (61.2%).

Demandes dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP)

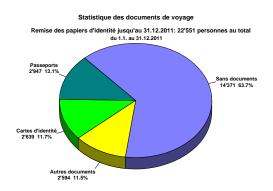
Sur les 22'551 demandes d'asile enregistrées durant l'année, 20'580 ont été déposées dans les centres d'enregistrement et de procédure (CEP).

Remise de documents de voyage et autres documents au CEP:

Des 22'551 personnes ayant déposé une demande d'asile pendant l'année sous revue, '5'86 (soit 24.8% d'entre elles) ont présenté des documents d'identité valables.



Graphique 18: Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement et de procédure



Graphique 19: Documents de voyage et autres documents remis au centre d'enregistrement et de procédure

Demandes d'entrée dans les aéroports

En 2011, un total de 310 demandes d'entrée ont été déposées dans les aéroports de Genève-Cointrin et Zurich-Kloten. 58 demandes ont été déposées à Genève (année précédente: 45, soit une augmentation de 28.9%) et 252 à Zurich (année précédente: 176, soit une augmentation de 43.2%). Pour l'année 2011, les principaux pays de provenance des requérants d'asile sont, à l'aéroport de Zurich, la Syrie, l'Afghanistan, la République populaire de Chine, la Somalie et le Cameroun; à l'aéroport de Genève, l'Erythrée, la Turquie, la Côte d'Ivoire, la Chine et l'Egypte.

L'ODM a prononcé dans les aéroports de Genève-Cointrin et Zurich-Kloten jusqu'à fin 2011 un total de 176 autorisations d'entrée pour un taux d'entrée de 56.8% (année précédente: 48.9%).

Demandes d'entrée déposées à l'étranger

Les représentations suisses à l'étranger ont enregistré 6'312 demandes d'entrée (3'963 en 2010). L'entrée a été accordée à 653 reprises. A fin décembre, au total 6'496 demandes d'entrée déposées à l'étranger étaient encore pendantes.

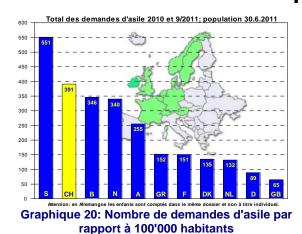
Demandes de réexamen

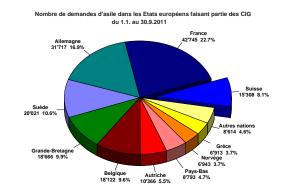
Au total, 1'654 personnes ont déposé une demande de réexamen au cours de l'année 2011 contre 1'450 l'année précédente. Durant l'année, l'ODM a statué sur 1'581 demandes de réexamen (1'389); 290 (284) ont été acceptées et 967 (762) rejetées. Dans 247 cas (269), l'ODM n'est pas entré en matière sur la demande ou celle-ci a fait l'objet d'une radiation. A la fin de l'année sous revue, 412 demandes de réexamen étaient en suspens en procédure d'asile (330 à fin 2010).

Procédure Dublin

En 2010, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 9'347 (2010: 5'994) personnes (procédure out). La requête a été acceptée dans 7'014 (5'095) cas et 3'621 (2'722) personnes ont déjà été transférées dans l'Etat Dublin compétent. De son côté, la Suisse a reçu 1'611 (1'327) demandes de prise en charge (procédure in) et en a accepté 907 (797). Au total, 482 (481) personnes ont d'ores et déjà été transférées en Suisse. L'ODM a en outre prononcé 7'099 (6'393) décisions de non-entrée en matière au titre de l'accord de Dublin (art. 34, al. 2, let. d, LAsi).

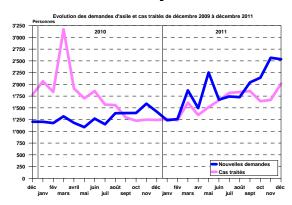
Demandes d'asile en comparaison internationale





Graphique 21: Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG

Cas traités en première instance





Graphique 22: Evolution des demandes d'asile et cas traités

Graphique 23: Cas traités en première instance

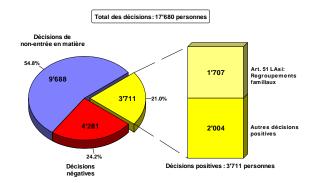
Tableau 4: Cas traités et demandes en suspens en première instance

	Règlements 2010	Règlements 2011	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Décisions positives	3'449	3'711	262	7.6
taux moyen de reconnaissance	17.7	21.0	3.3	18.6
Décisions négatives	6'541	4'281	-2'260	-34.6
Non-entrées en matière (NEM)	9'466	9'688	222	2.3
Radiations	1'234	1'787	554	44.8
Total	20'690	19'467	-1'223	-5.9
Demandes en suspens	9'025	13'694	4'669	51.7

De janvier à décembre 2011, 19'467 demandes d'asile ont été traitées en première instance. L'asile a été octroyé à 3'711 personnes, ce qui représente un taux moyen de reconnaissance de 21.0% sur les décisions effectives (soit le total des décisions positives, négatives et de non entrées en matière).

En ce qui concerne les nations générant le plus grand nombre d'octrois de l'asile en 2011, le taux correspondant s'élève à 75.3% (2'577 personnes) pour l'Erythrée et à 24.2% (152 personnes) pour la Somalie. Il est de 36.8% (139 personnes) pour la Turquie et de 20.7% (115 personnes) pour la Syrie. Enfin, le taux est de 11.2% (90 personnes) pour le Sri Lanka, de 30.7% (84 personnes) pour l'Iran, de 16.3% (78 personnes) pour l'Irak, de 11.2% (51 personnes) pour la République populaire de Chine, de 29.8% (50 personnes) pour l'Ethiopie et de 16.0% (49 personnes) pour la Russie.

Dans les décisions positives sont comptées les décisions d'octroi de l'asile rendues en première instance et celles issues d'un réexamen de demandes ou d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).



Graphique 24: Décisions de première instance

Parmi les 3'711 personnes auxquelles l'asile a été octroyé, 1'707 en ont bénéficié en raison du regroupement familial, les 2'004 autres ayant obtenu une décision positive à titre personnel.

A noter qu'une partie des requérants d'asile déboutés peuvent rester en Suisse grâce à une admission provisoire.

Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

De janvier à décembre 2011, l'asile a été révoqué pour 1'715 réfugiés reconnus, aucun danger ne menaçant plus ces personnes ou leur droit à l'asile ayant pris fin.

Durant la période considérée, 3'248 admissions provisoires ont été levées. Dans la plupart des cas, cela concerne des ressortissants de la Serbie (678), de la Somalie (396), du Sri Lanka (296), de l'Irak (267), de l'Angola (260), de la République démocratique du Congo (167).

Tableau 5: Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile

	2010	2011	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Levée de l'admission provisoire	4'112	3'248	-864	-21.0
Révocation ou fin de l'asile	2'576	1'715	-861	-33.4

Règlements du séjour et sorties du processus asile





Graphique 25: Règlements du séjour et sorties du processus asile

Graphique 26: Sorties après soutien à l'exécution du renvoi

Tableau 6: Règlements du séjour

	Règlements 2010	Règlements 2011	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Règlements après octroi asile	3'449	3'691	242	7.0
Admissions provisoires	4'796	3'070	-1'726	-36.0
AP LAsi et LEtr	3'711	2'159	-1'552	-41.8
AP avec qualité de réfugié	1'085	911	-174	-16.0
Règlements de police des étrangers 1)	824	756	-68	-8.3
Règlements cas de rigueur 2)	2'723	1'891	-832	-30.6
Autres règlements	422	554	132	31.3
Total	12'214	9'962	-2'252	-18.4

¹⁾ Règlements de police des étrangers: toutes les personnes qui ont un droit au règlement de leurs conditions de séjour (par ex. réfugiés reconnus, mariage), de même que celles qui ne bénéficient pas d'un tel droit (par ex. regroupement familial). Sont également concernées les personnes reconnues comme apatrides.

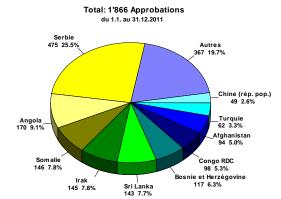
De janvier à décembre 2011, 9'962 personnes (12'214 en 2010) ont pu rester en Suisse. Ce nombre comprend les personnes qui ont obtenu l'asile, celles qui ont été admises à titre provisoire et celles auxquelles la police cantonale des étrangers a délivré une autorisation de séjour pour d'autres motifs.

3'691 personnes ont obtenu l'asile (dont 1'707 par regroupement familial) et 3'070 ont reçu une admission provisoire. Une part importante de cette dernière catégorie est composée de ressortissants de l'Afghanistan (384 personnes), de l'Erythrée (361) et de la Syrie (355).

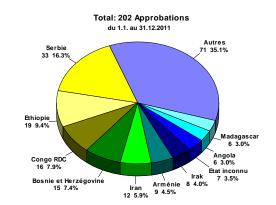
Durant la même période, 3'201 personnes relevant du domaine de l'asile ont obtenu une autorisation de séjour de la police des étrangers: 1'891 ont été autorisées à rester en Suisse dans le cadre de la réglementation des cas de rigueur ²⁾, 1'310 autres par réglementation ordinaire de la police des étrangers, notamment à la suite de mariages avec des ressortissants suisses.

²⁾ Règlements cas de rigueur: règlements selon l'art. 85, al. 5, LEtr pour les personnes qui étaient au bénéfice d'une AP de même que les règlements selon l'art. 14 al. 2 LAsi pour les personnes dont la procédure d'asile était en cours. Ne sont pas concernés les requérants d'asile déboutés qui obtiennent par la suite un règlement en tant que cas de rigueur selon l'art. 14, al. 2, LAsi. Les règlements des cas de rigueur sont tous présentés sur le tableau 7

Cas de rigueur



Graphique 27: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5 LEtr: pays de provenance



Graphique 28: Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14 al. 2 Lasi: pays de provenance

Tableau 7: Cas de rigueur prononcés

	Règlements 2010	Règlements 2011	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
Approbations art. 84 al. 5 LEtr après admission provisoire	2'656	1'866	-790	-29.7
Approbations art. 14 al. 2 LAsi procédure d'asile	286	202	-84	-29.4
procédure d'asile pendante	57	35	-22	-38.6
procédure d'asile close	229	167	-62	-27.1
Total	2'942	2'068	-874	-29.7

Tableau 8: Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile

				- 0/ -		
	Nationalité	Règlements et sorties 2010	Règlements et sorties 2011	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Erythrée	2'779	3'137	15.3	358	12.9
2	Tunisie	384	2'018	9.8	1'634	425.5
3	Nigéria	2'311	1'828	8.9	-483	-20.9
4	Serbie	2'039	1'463	7.1	-576	-28.2
5	Irak	1'245	782	3.8	-463	-37.2
6	Somalie	846	749	3.7	-97	-11.5
7	Macédoine, ex-Rép youg.	395	696	3.4	301	76.2
8	Sri Lanka	766	685	3.3	-81	-10.6
9	Turquie	848	581	2.8	-267	-31.5
10	Algérie	474	566	2.8	92	19.4
	Autres	9'011	7'991	39.0	-1'020	-11.3
	Total	21'098	20'496	100.0	-602	-2.9

Tableau 9: Sorties après soutien à l'exécution du renvoi

	Nationalité	Sorties 2010	Sorties 2011	En % du total	Compar. avec année préc. (absolu)	Compar. avec année préc. (%)
1	Nigéria	1'417	1'907	15.5	490	34.6
2	Serbie	1'084	945	7.7	-139	-12.8
3	Tunisie	169	763	6.2	594	351.5
4	Albanie	294	598	4.9	304	103.4
5	Macédoine, ex-Rép youg.	431	595	4.8	164	38.1
6	Kosovo	543	450	3.7	-93	-17.1
7	Algérie	325	394	3.2	69	21.2
8	Géorgie	410	341	2.8	-69	-16.8
9	Etat inconnu	294	327	2.7	33	11.2
10	Irak	447	317	2.6	-130	-29.1
	Autres	5'108	5'661	46.0	553	10.8
	Total	10'522	12'298	100.0	1'776	16.9

En ce qui concerne le processus d'asile, 4'179 personnes ont été enregistrées dans la rubrique « Départs après décision d'asile ». S'y ajoutent 9'425 autres départs comprenant 1'058 départs dans les délais prescrits, 23 rapatriements dans le pays d'origine et 7 retours dans un Etat tiers, 2'607 départs non contrôlés et 75 décès et radiations du séjour en raison d'un doublon ou d'une double demande. De plus, 492 affaires de séjour en suspens ont fait l'objet d'une radiation administrative en 2010, la compétence relative à ces personnes après le retrait de leur demande d'asile ayant été transférée de la Confédération aux cantons. L'application de la procédure Dublin s'est traduite par une baisse de 5'163 personnes de l'effectif du processus asile (dont rapatriements dans un Etat Dublin 241).

2'136 départs dans les délais prescrits, 3'019 rapatriements dans le pays d'origine, 133 retours dans un Etat tiers, 2'720 départs non contrôlés ont par ailleurs été enregistrés après le soutien à l'exécution du renvoi en dehors du processus d'asile. En outre, 4'290 autres départs ont encore été enregistrés. Il s'agissait surtout de personnes qui ont été renvoyées dans un Etat Dublin ou de personnes de retour dans le processus d'asile pour avoir déposé une seconde demande d'asile ou une demande de réexamen, ou de radiations administratives en raison d'un doublon ou d'une double demande et de cas de décès.

La rubrique « Départs non contrôlés » regroupe par exemple les personnes retournées dans leur pays d'origine sans annoncer leur départ de Suisse ou celles qui se sont rendues dans un Etat tiers pour y déposer une demande d'asile. Elle comprend cependant aussi des personnes (« sans-papiers ») qui n'ont pas quitté la Suisse ou qui sont passées dans la clandestinité.

Informations

Les tableaux complets selon les cantons et les nationalités sont établis sur une base mensuelle et annuelle et peuvent être consultés sur le site internet de l'Office fédéral des migrations au format PDF (<u>Statistique en matière d'asile</u>)¹⁾. Des tableaux établis sur la base d'autres critères (sexe, continents, régions, etc.) peuvent être commandés auprès du Service Statistique asile (<u>asylstatistik@bfm.admin.ch</u>).

¹⁾ http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/de/home/dokumentation/zahlen_und_fakten/asylstatistik.html

Répertoire des tableaux

		page
Tableau 1	Effectifs	5
Tableau 2	Flux	6
Tableau 3	Demandes d'asile par pays d'origine	10
Tableau 4	Cas traités et demandes en suspens en première instance	13
Tableau 5	Levée de l'admission provisoire et révocation de l'asile	14
Tableau 6	Règlements de séjour	15
Tableau 7	Cas de rigueur prononcés	16
Tableau 8	Règlements des conditions de séjour et sorties du processus asile	16
Tableau 9	Sorties après soutien à l'exécution du renvoi	17
Réperto	ire des graphiques	
		page
Graphique 1	Personnes relevant du domaine de l'asile (incl. SER) - statut	8
Graphique 2	Personnes relevant du domaine de l'asile par an	8
Graphique 3	Réfugiés reconnus: pays de provenance	8
Graphique 4	Personnes dans le processus asile en Suisse: pays de provenance	8
Graphique 5	Personnes dans le processus procédure: pays de provenance	8
Graphique 6	Demandes d'asile en suspens en première instance par an	8
Graphique 7	Requérants selon le sexe et la classe d'âge (excepté les	
	personnes admises à titre provisoire	9
Graphique 8	Personnes admises à titre provisoire selon le sexe et la classe d'âge	9
Graphique 9	Admissions provisoire: pays de provenance	9
Graphique 10	Admissions provisoires: durée du séjour depuis l'entrée en Suisse	9
Graphique 11	Soutiens à l'exécution du renvoi: régions	9
Graphique 12	Soutiens à l'exécution du renvoi: pays de provenance	9
Graphique 13	Demandes d'asile par an	10
Graphique 14	Demandes d'asile par mois	10
Graphique 15	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance	10
Graphique 16	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance (diagramme circulaire)	10
Graphique 17	Demandes d'asile: Principaux pays de provenance – Variation en pour cent	10
Graphique 18	Demandes d'asile présentées dans les centres d'enregistrement	
	et de procédure	11
Graphique 19	Documents de voyage et autres documents remis au centre	
	d'enregistrement et de procédure	11
Graphique 20	Nombre de demandes d'asile par rapport à 100'000 habitants	12
Graphique 21	Demandes d'asile dans les Etats européens faisant partie des CIG	12
Graphique 22	Evolution des demandes d'asile et cas traités	13
Graphique 23	Cas traités en première instance	13
Graphique 24	Décisions de première instance	14
Graphique 25	Règlements du séjour et sorties du processus asile	15
Graphique 26	Sorties après soutien à l'exécution du renvoi	15
Graphique 27	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 84, al. 5, LEtr: pays de provenance	16
Graphique 28	Cas de rigueur prononcés selon l'art. 14, al. 2, LAsi: pays de provenance	16